



AVIS DE COURSE TRANSMANCHE CHERBOURG / WEYMOUTH 08, 09 et 10 juin 2019

La Transmanche CHERBOURG/WEYMOUTH est organisée du 08 au 10 juin 2019 par le Yacht Club de Cherbourg, association affiliée à la FFVoile, en partenariat avec Cherbourg Plaisance, Axe Sail et Cotentin Nautic.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020.
- 1.2. Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- 1.4. La partie B section 2 du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 de RCV.
- 1.5. Le règlement OSIRIS habitable 2019.

2. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

- 2.1. Les concurrents français doivent présenter une licence voile FFV Compétition. Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Ils peuvent également prendre une licence temporaire FFVoile 2019 (valable 4 jours), accompagnée d'un certificat médical compétition. Ces documents devront être présentés au moment de l'inscription.
- 2.2. La régata est ouverte à tous les bateaux possédant un certificat OSIRIS en cours de validité, en équipage et en double.
- 2.3. Ne sont pas admis à courir, les bateaux de la classe A, B, et L (sauf les Minis et Pogos 6,50) et tout bateau dont le **groupe net est inférieur à 15**.
- 2.4. Les inscriptions sont ouvertes, et les fiches d'inscription seront à envoyer au Yacht Club de Cherbourg accompagnées du règlement avant le **07 juin 2019**. Le montant des inscriptions est fixée à 70 € par bateau (minorée de 10 € si l'inscription est reçue avant le **20 mai 2019**) + 20 € par personne pour le repas organisé par le Weymouth Sailing Club. Les frais d'inscriptions seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve.
- 2.5. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :
 - Bulletin d'inscription complété intégralement
 - La liste d'équipage du bateau
 - Licence FFVoile 2019 compétition (accompagnée du certificat médical valide pour chaque membre d'équipage si licence non compétition), et d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité



- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- Le livret du radeau de survie à jour
- N° de téléphone portable accessible pendant la durée de l'épreuve.
- Le n° MMSI du bateau pour les bateaux équipés

Toutes les pièces justificatives peuvent être envoyées par mail.

2.6. Le nombre maximum de bateaux inscrits est fixé à 35.

3. PROGRAMME (*Tous les horaires sont en heure française et pourront être modifiés en fonction de la météo*)

Confirmation des inscriptions au Yacht Club de Cherbourg, le **vendredi 07 juin** de 10h à 12h et de 14h à 20h

Vendredi 07 juin 2019 : 20h00 Briefing des skippers et informations météo au YCC

Samedi 08 juin 2019 : 09h00 Départ de Cherbourg

Dimanche 09 juin 2019 :

- Matinée : Régate en baie de Weymouth organisée avec les membres du WSC
- 13h00 Repas des équipages (BBQ) au Weymouth Sailing Club

Lundi 10 juin 2019 :

- 06h30 Départ de Weymouth
- Remise des prix prévue vers 19h00 au YCC (avancée si tous les bateaux sont arrivés).

4. JAUGE

Chaque bateau doit adresser à l'Autorité Organisatrice un certificat OSIRIS valide.

En cas d'absence de certificat, le Rating Net du bateau sera le Rating Brut indiqué dans le guide Osiris 2019, avec les bonifications ou pénalités auxquelles il peut prétendre.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment de l'épreuve sur demande du Comité de Course, ou du Jury.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors de l'accueil des concurrents au moment de la confirmation des inscriptions le **vendredi 07 juin 2019**, à partir de 10h.

6. CLASSEMENTS

6.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué

6.2. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8

6.3. Le classement de la transmanche sera le classement en temps compensé HN OSIRIS.

Il pourra y avoir 2 classements (doubles et équipages) suivant le nombre de bateaux inscrits.

6.4. La régata se court en deux courses (coefficient 1) :

Course 1: Cherbourg/ Weymouth

Course 2: Weymouth /Cherbourg



7. SECURITE

7.1. Les bateaux devront être équipés :

- d'un moteur fixe in-board ou hors-bord en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'un mouillage complet (avec ancre), présent à bord.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.

7.2. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique, ainsi qu'un gilet de sécurité (150 newtons) à porter pendant toute la durée de la régata.

7.3 Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité pour la zone de navigation. C'est-à-dire l'armement Hauturier de la division 240. Les bateaux battant pavillon étranger devront avoir le matériel de sécurité tel que défini par leur réglementation.

8. AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

9. PLACE AU PORT

Un ponton sera réservé pour les concurrents à Port Chantereyne (Cherbourg) et à Weymouth. Gratuité à Port Chantereyne (Cherbourg), du lundi 03 juin au samedi 08 juin.

Les bateaux devront payer leur place de port à la capitainerie de Weymouth (*un chèque de caution de 35 € sera demandé à l'inscription, et encaissé en cas de non paiement des frais de port à Weymouth*).

10. PRIX.

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve. La remise des prix est prévue le **Lundi 10 juin à 19h00** au YCC.

11. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat du YCC.
02.33.94.28.05 / 06.95.88.02.65 Mail : yc-cherbourg@wanadoo.fr